

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	neuf	sept

**Délibération n° 06-2026**

**OBJET : Demande de subvention à l'Etat (Fonds vert)**

L'an deux mil Vingt-six et le quatre février,

A 18 heures 30, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 28 janvier 2026

**Etaient présent(e)s** : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT, S. TRESSE

**Absent(e)s/Excusé(e)s** : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET,

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, P. CULLAZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rénover la ferme TERRIER que nous venons d'acquérir pour réaliser 2 logements, dans la partie habitable.

Un audit énergétique a été réalisé, l'état initial du logement est classé en catégorie G.

L'ambition de ce projet est d'arriver à un classement en catégorie B.

Une estimation du coup de travaux se monte à 344096 € HT (cette somme comprend l'achat pour 200000 € ainsi que la maîtrise d'œuvre complète du projet). La partie rénovation énergétique se monte à 144490 € HT (cette somme comprend la maîtrise d'œuvre).

L'objet de cette délibération est de solliciter auprès de l'état par le biais du fonds vert, une subvention de 40 % du montant des travaux de rénovation énergétique. Soit une subvention de 137638 €.

**Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Autorise M. le Maire à demander cette subvention à l'Etat (Fonds vert).
- Autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

**7 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à  
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,  
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,  
 Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture